ÉQUICISSE

HARAS DE LA VALLÉE (41) ★ ECOLE FRANÇAISE D'EQUITATION

.hdv solidarity.

le concours caritatif

RÈGLEMENT APPLICABLE AU 01/01/2019

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998
LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL
4NRJ WWW.4NRJ.COM
RID'UP
SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE
My Groom Machines d'entretien et de lavage
HELI-PASSION VAL DE LOIRE

ÉQUICISSE

.hdv solidarity. *le concours caritatif*

RÈGLEMENT DE CONCOURS & DE CHALLENGE
EN VIGUEUR AU 13/09/2019

.hdv solidarity. le concours caritatif

AU PROFIT DE
L'ADAPEI 41 - LES PAPILLONS BLANCS

HARAS DE LA VALLÉE - VALENCISSE

28-29 SEPTEMBRE 2019

www.harasdelavallee.com

RÉSERVATION SOIRÉE 06 15 84 36 94

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998
LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL
4NRJ WWW.4NRJ.COM
RID'UP
SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE
My Groom
HELI-PASSION VAL DE LOIRE

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998
LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL
4NRJ WWW.4NRJ.COM
RID'UP
SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE
My Groom
HELI-PASSION VAL DE LOIRE

ÉQUICISSE

.hdv solidarity. le concours caritatif

RÈGLEMENT DE CONCOURS & DE CHALLENGE
EN VIGUEUR AU 13/09/2019

I. DÉNOMINATION DE L'ÉVÉNEMENT

HDV SOLIDARITY

Lieu : HARAS DE LA VALLÉE
Chemin des Crocs de Chèvres
Orchaise
41190 VALENCISSE, France

Date : du 28/09/2019 au 29/09/2019

■ **Indoor** ☐ Outdoor

Pour cet événement, il n'y a pas d'épreuves et de détentes en manège.

Catégories :

■ Préparatoire ■ Club ■ Poney

II. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Règlement général des compétitions FFE en vigueur au 28/09/2019 ;
- Règlement CSO FFE en vigueur au 28/09/2019 ;
- Règlement sur les médicaments antidopage et les médicaments sous contrôle équin (EADCMR), 2e édition, en vigueur à compter du 1er janvier 2015, mises à jour en vigueur le 1er janvier 2016 ;
- Toutes les révisions / mises à jour publiées ultérieures, dont les dispositions auront préséance ;

III. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS

L'organisateur attend de tous les acteurs participant qu'ils adhèrent à la charte d'éthique et de déontologie de la FFE du 27/07/2018 et reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval doit être primordial et qu'il ne doit jamais être subordonné à des influences concurrentielles ou commerciales.

1. À tous les stades de la préparation et de l'entraînement des chevaux de compétition, le bien-être doit primer toutes les autres demandes.

2. Les chevaux et les athlètes doivent être en forme, compétents et en bonne santé avant de pouvoir concourir.

3. Les événements ne doivent pas nuire au bien-être du cheval. Cela implique de prêter une attention particulière aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météo, aux écuries, à la sécurité du site et à la forme du cheval pour la suite du voyage.

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998 · LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL · 4NRJ · RID'UP · SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE · My Groom · HELI-PASSION VAL DE LOIRE

4. Tout doit être mis en oeuvre pour que les chevaux reçoivent l'attention qu'ils méritent après leur compétition et qu'ils soient traités humainement à la fin de leur carrière. Cela couvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures de compétition, l'euthanasie et la retraite.

5. La fédération appelle toutes les personnes impliquées dans le sport à atteindre le plus haut niveau d'éducation dans leurs domaines d'expertise.

Les versions intégrales de ces codes peuvent-être obtenues auprès de la Fédération Equestre Internationale et de la FFE.

IV. INFORMATIONS GÉNÉRALES

I. Organisateur

HARAS DE LA VALLÉE
Chemin des Crocs de Chèvres
Orchaise
41190 VALENCISSE, France
www.harasdelavallee.com
contact@harasdelavallee.com
+33 6 15 84 36 94

2. Comité d'organisation

Président de concours :	Jean-Baptiste DUPONT (contact@harasdelavallee.com)
Coordination générale :	Jonathan DOGAN *(joignable via l'adresse organisateur)*
Président de jury :	Florence THIRY *(joignable via l'adresse organisateur)*
Juge :	*information communiquée ultérieurement*
Chef de piste :	Marion DUGUE-BREJAUD *(joignable via l'adresse organisateur)*
Commissaire au paddock :	Vania BECQUET *(joignable via l'adresse organisateur)*
Secrétaire :	Paul DUPONT *(joignable via l'adresse organisateur)*
Chronométreur :	Katia PIERROT *(joignable via l'adresse organisateur)*
Photographe officiel :	Aurélie ESCLOZAS (aurelie.esclozas@yahoo.fr)
Vétérinaire :	Dr Hervé DENIS (02 47 56 95 23)
Maréchal-ferrant :	Jean-Claude AUBERT (06 79 68 96 31)

V. INSCRIPTIONS

Les concurrents doivent s'inscrire au concours avant la clotûre des engagements, le lundi 23 septembre 2019, via le système d'inscription de la Fédération française d'équitation (FFE) www.telemat.org/FFE/sif/

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998 · LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL · 4NRJ · RID'UP · SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE · My Groom · HELI-PASSION VAL DE LOIRE

ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRIX EN COMPTE.
L'engagement à la présente compétition vaut, adhésion au règlements fédéraux, lois et au présent règlement en vigueur.
Les engagements terrains sont réalisés à la discrétion du Président de jury, au moins deux épreuves avant l'épreuve engagée, en tout état de cause, avant le début de la reconnaissance de l'épreuve engagée.

1. Dates & Tarification

Date limite d'engagement : 23 septembre 2019 à 23 h 59 (heure de Paris)

Engagement unitaire : 17€
Engagement terrain : 35€

2. Autres frais

Tous les autres frais sont optionnels et sont énumérés ci-dessous avec le détail des montants à facturer.

Foin: 40€
Tous les montants susmentionnés incluent la TVA.

NB: En cas de retraits après la date d'inscriptions ou de non-présentation, l'engageur concerné sera tenu de rembourser au comité d'organisation les pertes financières subies en conséquence d'un retrait tardif ou d'une non présentation.
Montant facturé: 200 €
150 € / box / cheval
50 € pour chaque trou fait par les palefreniers / cavaliers sur les murs des box.

VI. ÉPREUVES & CALENDRIER

L'ordre des épreuves est arrêté comme suit pour les deux jours du concours. Il pourra être modifié sur décision du Président de concours et/ou de jury en cas de nécessité et après annonce :

Club 4 (65), Prépa 70 (70), Club 3 (75), Prépa 80 (80), Club 2 (85), Club 1 (95), Club élite (105), A2 (30), A1 (40), A élite (50), Poney 3 (70), Poney 2 (80), Poney 1 (90), Poney Elite (100).

Le planning détaillé sera mis en ligne à compter du mardi 24 septembre 2019, sur le site de la Fédération française d'équitation, à l'adresse www.telemat.org/FFE/sif

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998 · LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL · 4NRJ WWW.4NRJ.COM · RID'UP · SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE · My Groom · HELI-PASSION VAL DE LOIRE

VII. CLASSEMENT, REMISE DES PRIX & DOTATIONS

Au cours des épreuves annoncées au programme, les classés du premier quart seront appelés à la remise des prix.

Les concurrents classés doivent prendre part à la cérémonie de distribution des prix à pieds, sauf annonce contraire du Président de jury. Si un concurrent classé ne se présente pas à la cérémonie de distribution des prix, et ceci sans motif valable, le jury, selon son jugement, peut décider de lui retirer son prix. L'organisateur annoncera, le nombre de concurrents qui devront prendre part à la cérémonie de remise des prix suffisamment tôt. Les participants d'une épreuve préparatoire n'ouvre pas droit à une dotation autre qu'éventuellement, un plaque et/ou un flot. Il ne peuvent prendre part au challenge HDV Solidarity.

Pour ce concours, il existe deux types de dotations : les dotations générales et la dotation spéciale relative au challenge HDV Solidarity.

Les dotations générales sont gagnées en conformation avec les règlements fédéraux officiels.

La dotation spéciale relative au challenge HDV Solidarity est gagnée, hors des règles fédérales, en conformation avec le règlement de challenge HDV Solidarity.

VIII. DROIT À L'IMAGE

Le Cavalier et le propriétaire du cheval participant aux épreuves autorisent expressément les organisateurs, ses mandataires, ses partenaires actuels ou à venir, à utiliser l'image du cavalier et du cheval en question à des fins de promotion et d'information, en adéquation avec la règlementation. Cette autorisation est donnée, sans toutefois s'y limiter, en vue de la reproduction, imprimée, numérique ou vidéo, la représentation et l'exploitation de ces images, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports et en particulier tous documents de promotion y compris sur son site Internet, en tous formats dans le monde entier, intégralement ou partiellement, et ce pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits des auteurs des photographies, y compris tous renouvellements de ces droits. Autorisation est également donnée, aux partenaires de l'opération qui, en leurs qualités de sponsors, peuvent utiliser les images des couples gagnants à des fins de promotion et d'information. La liste complète des partenaire pourra être obtenue sur simple demande sur place ou via les coordonnées de l'organisation (page 3).

IX. RÈGLEMENT DU CHALLENGE HDV SOLIDARITY

(voir pages suivantes)

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998 · LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL · 4NRJ WWW.4NRJ.COM · RID'UP · SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE · My Groom · HELI-PASSION VAL DE LOIRE

ÉQUICISSE

HARAS DE LA VALLÉE (41) • ECOLE FRANÇAISE D'EQUITATION

.hdv solidarity. le concours caritatif

RÈGLEMENT DE CONCOURS & DE CHALLENGE
EN VIGUEUR AU 13/09/2019

Le « CHALLENGE HDV SOLIDARITY » est un concours caritatif se déroulant les 28 et 29 SEPTEMBRE 2019.

Le comité d'organisation de ce concours hippique caritatif, reversera l'intégralité de ses bénéfices au profit de l'ADAPEI 41 - Les Paillons Blancs.

Au cours de ces deux journées, le CHALLENGE HDV SOLIDARITY viendra récompenser les meilleurs cavaliers ayant évolués sur l'ensemble du week-end. Le présent règlement a pour objet de définir les modalités liées à la participation, la recevabilité des résultats et l'attribution des récompenses.

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR
L'association EquiCisse et l' EARL Haras de la Vallée domiciliés aux uniques fins des présentes au siège social de la société sis Chemin des crocs de chèvres à Orchaise (41190), organisent conjointement une opération intitulée « CHALLENGE HDV SOLIDARITY » dont le principe et les modalités sont décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT
Préalablement à toute participation, les concurrents doivent prendre connaissance du présent règlement sans aucune réserve. La participation vaut acceptation des présentes sans qu'il soit nécessaire de recourir à un bulletin réponse visant à recueillir l'acceptation écrite. En outre, le présent règlement fait l'objet d'un affichage sur le lieu de l'opération du 27 septembre 2019 08h00 au 29 septembre 2019 à 20h00, ainsi que sur le site internet de la Fédération française d'équitation sur l'espace du concours n° 2052590. Cet affichage est réalisé et attesté par constat.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION, PRINCIPES et MODALITES
La participation au challenge est ouverte à toute personne physique titulaire d'une licence fédérale de compétition (LFC) de niveau CLUB minimum et engagée au concours sur les deux jours.
La participation au CHALLENGE HDV SOLIDARITY n'est pas ouverte aux concurrents des épreuves préparatoires et hors concours ainsi qu'aux partants des épreuves de moins de 6 cavaliers.Les couples qui évoluent habituellement dans des épreuves d'un niveau supérieur à leurs engagement lors du concours ne sont pas admis à courir le challenge (ex. si habituellement vous concourez en Elite et que vous êtes engagé en indice inférieur, vous ne pourrez pas participer au challenge).

Le challenge se déroule les 28 et 29 septembre 2019.

Durant celui-ci les meilleures notes sont cumulées selon le barème ci-dessous. A l'issue des deux jours, le concurrent ayant obtenu la meilleure note cumulée sera désigné vainqueur.
Les points sont calculés sur la base des résultats du cavalier dans les épreuves d'un même indice sur les deux jours et avec la même monture (exemple : si vous courrez une Club 2 le samedi et une club 1 le dimanche, vous ne pourrez pas ouvrir droit à participation / Si vous courrez en club 2 les deux jours, mais avec un cheval/poney différent, vous ne pourrez pas ouvrir droit à participation). En cas de participation multiple le même jour, la meilleure note sera conservée. En cas d'égalité de points, le cumul des meilleurs temps sur les deux jours prévaudra. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera réalisé.

=>

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998
LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL
4NRJ WWW.4NRJ.COM
RID'UP
SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE
My Groom Machines d'entretien et de tonte
HELI-PASSION VAL DE LOIRE

BARÈME D'ATTRIBUTION DE POINTS

1er	10 points
2ème	9 points
3ème	8 points
4ème	7 points
5ème	6 points
6ème	5 points
7ème	4 points
8ème	3 points
9ème	2 points
suivants	1 point

Le concurrent désigné vainqueur autorise toutes vérifications concernant notamment son identité et sa monture. Un cavalier désigné vainqueur d'un lot du challenge ne pourra ouvrir droit au cumul de ses gains s'il a participé au concours dans d'autres indices.En tout état de cause, les décisions des membres du jury sont souveraines et non ouvertes à la réclamation.

Les résultats seront annoncés le 29 septembre 2019, après la fin de la dernière épreuve du concours général. Le vainqueur de l'une des catégories ou son représentant devra impérativement être présent pour retirer son lot, en cas d'absence et après trois appels, la récompense sera attribuée au concurrent arrivant suivant dans l'ordre de notation.

En contrepartie du bénéfice de sa dotation, le gagnant autorise l'utilisation de son nom, prénom, du nom de sa monture et de toutes images fixes ou animées, sonore ou non, qui pourraient être réalisées à cette occasion aux fins de diffusion sur tous supports, en France métropolitaine.
Les dotations ne pourront faire l'objet d'une contrepartie en numéraire. Il est rappelé que l'obligation de la Société Organisatrice consiste uniquement en la mise à disposition des lots. Par conséquent, tous les frais accessoires relatifs à ces dotations ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations, resteront à la charge des gagnants.

ARTICLE 4 – DEPOT ET ACCES AU REGLEMENT DU CHALLENGE

Il est rappelé que le présent règlement a été déposé sur les sites :
www.ffe.com (espace concours SIF),
www.harasdelavallee.com,
ainsi que sur les réseaux sociaux et a été transmis par mail à chaque entité juridique (les clubs) participante au concours. Il est également rappelé qu'une note renvoyant aux présentes est inscrite sur chaque document lié et transmis.

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998 · LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL · 4NRJ · RID'UP · SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE · My Groom · HELI-PASSION VAL DE LOIRE

En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement (annexes y comprises) et tout message et/ou toute information quelconque relative au challenge, les dispositions du présent règlement prévaudront.

ARTICLE 5 - LOTS

A titre indicatif et non contractuel, les vainqueurs du challenge auront la possibilité de gagner des produits offerts par Hit-Air, Longines Equita Lyon, CenterParcs, Rid'Up, Soubirac, My Groom, Harcour ou encore HeliPassion.

Règlement approuvé le 13/09/2019
Par le comité d'organisation.

BON CONCOURS
À
TOUTES & TOUS !

ÉQUICISSE

HARAS DE LA VALLÉE (41) ★ ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉQUITATION ★

.hdv solidarity.

le concours caritatif

HARAS DE LA VALLÉE
Chemin des Crocs de Chèvres
Orchaise
41190 VALENCISSE, France
www.harasdelavallee.com
contact@harasdelavallee.com
+33 6 15 84 36 94

hit-air AIRBAG ORIGINAL SINCE 1998
LONGINES EQUITA LYON CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL
NRJ WWW.4NRJ.COM
RID'UP
SOUBIRAC 1886 TRADITION FRANCE
My Groom Machines d'entretien et de lavage
HELI-PASSION VAL DE LOIRE